

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Motion Studer: Service civil. Introduire la preuve par l'acte (Mo.
04.3672)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Motion Studer: Service civil. Introduire la preuve par l'acte (Mo. 04.3672), 2005 – 2006*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 31.07.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Zivildienst und Dienstverweigerung	1

Abkürzungsverzeichnis

SiK-SR Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates

CPS-CE Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Zivildienst und Dienstverweigerung

MOTION
DATUM: 15.12.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté une motion Heiner Studer (pep, AG), qui demandait au Conseil fédéral d'**introduire la notion de «preuve par l'acte»** dans le cadre de la loi fédérale sur le service civil, et de renoncer ainsi, pour une économie d'environ CHF 6.6 millions par année, à la procédure d'admission au service civil, jugée trop coûteuse. Soutenue par une large alliance composée du PS, des Verts, du Parti évangélique populaire et d'une grande partie du PDC – de même que quatre représentants radicaux et cinq UDC –, la motion a finalement été adoptée par 96 voix contre 77.¹

MOTION
DATUM: 20.06.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté, par 17 voix contre 6 (sur avis favorable de sa commission de la politique de sécurité et contre l'avis du Conseil fédéral), une motion Heiner Studer (pep, AG), transmise par le Conseil national en 2005, qui demandait au gouvernement d'introduire la notion de «preuve par l'acte» dans le cadre de la loi fédérale sur le service civil, et de renoncer ainsi, pour une économie d'environ 6,6 millions de francs par année, à la **procédure d'admission au service civil**, jugée trop coûteuse. Une modification a toutefois été introduite: le Conseil fédéral a en effet été chargé de réviser les lois fédérales concernées en veillant à ce que la procédure d'admission au service civil en vigueur soit remplacée par une solution moins onéreuse, moins lourde, et qui tienne compte de la preuve par l'acte. La modification demandait en outre au gouvernement d'augmenter la taxe d'exemption du service militaire. Le Conseil national s'est rallié à cette nouvelle version.²

1) BO CN, 2005, p. 1793 ss.; BO CN, 2005, p. 1858 ss.; Bund et SGT, 2.12.05; AZ, 9.12.05; presse du 15.12.05.
2) BO CE, 2006, p. 554 ss.; BO CN, 2006, p. 1915 ss.